PETIT VAL
ÉTABLISSEMENT MARIANISTE D'ENSEIGNEMENT

Téléphone : 01.45.90.20.47
Site Internet : www.petitval.org

Objet : rentrée scolaire 2025/2026

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les informations importantes d'ordre financier concernant la rentrée scolaire.

- **FRAIS SCOLAIRES** :

Les conditions financières sont données à titre indicatif et ne présentent aucun caractère contractuel.

	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée
Contribution des familles	1605 €	1655 €	1870 €	2095 €
Demi-Pension (hors contribution)	1132 €	1132 €	1112 €	1080 €
Repas externe et repas du mercredi (à l'unité)	8,80 €	8,80 €	8,80 €	8,80 €
PAI (à l'unité)	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Cotisation APEL	25 €	25 €	25 €	25 €
Etude	872 €/an	872 €/an	800 €/an	
Oraux				40 €
Photos (toutes)	20 €	20 €	20 €	20 €
Gestes qui sauvent			12 € (5ème)	
Location casiers (facultatif)			45 €	45 €
Assurance scolaire incluse	-	-	-	-

Attention : **Tout trimestre commencé est dû entièrement**
(1 TRM sept.-déc. ; 2 TRM janv.-mars ; 3 TRM avril-juin)

LA FACTURE ANNUELLE SERA DÉPOSÉ SUR VOTRE ESPACE ECOLE DIRECTE COURANT SEPTEMBRE.

- **MODE DE PAIEMENT de la facturation**

Prélèvements automatiques mensuels : vous êtes prélevé en octobre puis le 4 de chaque mois jusqu'en juin.

Prélèvement possible en 1 seule fois courant octobre 2025.

Prélèvements possible en 3 fois (octobre, janvier, avril)

Règlement par Carte Bancaire possible : directement sur Ecole Directe (de septembre à avril uniquement). Au-delà du 30 avril vous devrez payer des frais de recouvrement.

Paiement en espèces possible (de septembre à avril uniquement). Au-delà du 30 avril vous devrez payer des frais de recouvrement.

* **Etude :**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'étude du soir, vous avez le choix entre un forfait annuel ou un demi-forfait. Ces forfaits seront portés sur la facture annuelle au mois de septembre. **L'étude occasionnelle est à régler chaque fin de mois dès réception de la facture. Le tarif occasionnel est de 7,70 € par jour.**

* **Photos :**

Les photos sont facturées aux familles à un tarif préférentiel, ce qui nous permet de ne plus vous demander de photos pour les divers dossiers administratifs. Vous disposerez d'une pochette de photos individuelles et de la photo de classe sans avoir besoin de les commander. **Si vous ne souhaitez pas avoir les photos, faites un mail à la comptabilité avant le 15 septembre 2025.**

* **Restauration :**

Tous les enfants peuvent déjeuner à la cantine, qu'ils soient externes ou demi-pensionnaires.

Tout élève doit posséder sa propre carte de cantine qui est personnelle. La première carte est offerte mais en cas de perte ou de détérioration il faudra en refaire une et payer la somme de 8 €. Elle est indispensable pour déjeuner et nécessaire en cas de contrôle. **Les repas pris occasionnellement (externes ou repas du mercredi) sont à régler chaque fin de mois dès réception de la facture sur EcoleDirecte. Le tarif occasionnel est de 8,80 € par repas.**

Les demi-pensionnaires sont au forfait et déjeunent les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Pour les paniers repas (PAI) vous serez facturé en frais fixes soit 2,5 € le repas.

Vous aurez la possibilité de choisir le régime de votre enfant (demi-pension ou externat) en allant sur Ecole Directe, **début septembre uniquement**.
Le choix que vous faites sur Ecole Directe vous engage pour l'année. Par la suite, tout changement reste possible si votre demande est faite avant le début du trimestre suivant et adressée sur Ecole Directe à la comptabilité au moins une semaine avant. **Si votre enfant doit s'absenter en cours de trimestre ou ne pas manger à la cantine pour quelque raison que ce soit, choisissez le régime externe pour ce trimestre**. En cas de maladie les absences seront déduites à partir de 5 jours consécutifs de cantine manqués et un certificat médical sera exigé, mais vous pouvez aussi opter pour le régime externe.

Enfin, si vous avez un problème d'ordre financier, n'hésitez pas à nous contacter.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Comptabilité
J. Dorado